

# SEANCE du 19 mars 2019

Convocation le 12.03.2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe LEGLANTIER, Maire.

**Etaient présents** : Virginie BILLARD-GARNICHAT, Pascal BALLOIR, Jean-Michel CODRON, Gilles LHOMME, François FERAT, Madeleine LAURIER, André DENEVERS formant la majorité des membres en exercice.

**Absente** : Muguette ARVOIS

**Absents excusés** :

**Absents ayant donné procuration** :

**Secrétaire de Séance** : Pascal BALLOIR

Le quorum est constaté, la séance est officiellement ouverte.

Le compte rendu de la séance du 7 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le programme des travaux sylvicoles 2019 proposé par l'ONF, dans les parcelles 6, 8, 9, 10, 11 et 33 de la forêt communale. Le montant total du devis s'élève à 11.765,02 € HT, la répartition se fera de la manière suivante :

- Les travaux mécanisés de broyage seront réalisés par l'ONF pour un montant de 2.816,99 € HT.
  - Les travaux manuels seront réalisés par les employés communaux (nettoisement manuel des jeunes peuplements feuillus, dégagement manuel en plein de régénération naturelle et enlèvement des protections contre le gibier).
- Le montant de ces prestations est estimé à 8.948,03 € HT.

**DECIDE** de mettre en place l'offre de paiement PayFIP/TiPi, proposé par la DGFIP dans le site internet de la Commune afin d'offrir un service de paiement en ligne simple, facile et rapide pour le paiement des factures de location de salle, location de tables, concession dans le cimetière, lots d'affouages etc...). Il autorise le Maire à signer une convention avec la DGFIP. La date d'ouverture au service sera communiquée aux habitants en temps utile.

**DECIDE** d'allouer une subvention de 50 € par élèves de Saudoy (x 10) qui participeront à la classe d'eau organisée par les professeurs des écoles primaires de Saudoy et de Fontaine-Denis du 29 avril au 4 mai 2019.  
La somme de 500 € sera donc inscrite au budget de l'année 2019.

## **Questions diverses :**

L'association AP2C (Association de promotion des deux coteaux) sollicite une subvention de 150 € afin de financer une vidéo promotionnelle visant promouvoir et à valoriser les coteaux du Sézannais et les coteaux du Petit Morin, dont le montant est de 6.072 € TTC.

Sur le principe, les membres présents sont d'accord avec 6 voix pour et 2 voix contre.

Le vote de la subvention figurera à l'ordre du jour de la prochaine réunion (Vote du budget 2019).

La section locale SGV de Saudoy sollicite une subvention de 500 € pour l'installation d'une loge de vigne sur le territoire de Saudoy. A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis défavorable à la démarche telle que présentée et décide de ne pas subventionner ce projet.

Le Maire informe l'assemblée :

- Visite des conseillers départementaux le vendredi 5 avril 2019 de 20 h à 21 h au Foyer Rural de Saudoy.
- La fête patronale aura lieu les samedi 6 et dimanche 7 juillet 2019 sur la place de l'église.
- Sollicitation pour la création d'un terrain de boules de pétanque « place de la mairie » : Le conseil ne souhaite pas dénaturer l'espace vert de la place et craint des nuisances pour le voisinage. Une réflexion est menée pour un aménagement sur la place de la Clochette au Plessis qui semble plus adapté à ce type d'activité.
- Les travaux concernant le déploiement de la Fibre avancent dans le respect des délais annoncés.
- Les travaux d'enfouissement des réseaux et de voirie dans la rue de La Forestière sont repoussés au premier semestre 2020 pour des raisons budgétaires au niveau du SIEM et de la CCSSOM. La réfection de la rue de l'école reste néanmoins programmée pour 2019.
- En raison des futurs travaux dans le Foyer Rural, il est envisagé de déplacer la cantine à Barbonne-Fayel à compter de la prochaine rentrée scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

Fait à Saudoy, le 21 mars 2019



Le Maire,  
M. Jean-Christophe LEGLANTIER

**Diffusion :**

**Affichage (panneau Mairie)**

**Site internet de la commune :** [www.saudoy.fr](http://www.saudoy.fr)